

Flash presse, 18 juin 2026

Canicule : malgré des avancées, l'inconfort d'été reste le parent pauvre des politiques de rénovation

Le ministère de la transition écologique a présenté hier un premier bilan du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) dévoilé en mars 2025. Si certaines mesures constituent des avancées attendues par les acteurs du bâtiment, elles ne répondent encore que partiellement à l'urgence d'adapter les logements aux fortes chaleurs.

Depuis plus de 50 ans, les politiques du logement ont été principalement conçues pour protéger les occupants du froid et réduire les consommations énergétiques hivernales. Dans le même temps, les épisodes de chaleur se sont multipliés et exposent chaque année davantage de Français à des situations critiques. L'inconfort d'été est devenu un enjeu de santé publique, de pouvoir d'achat et de résilience face au changement climatique.

À chaque épisode caniculaire, le même constat s'impose : des millions de personnes vivent dans des logements qui deviennent difficilement habitables plusieurs jours d'affilée. Températures intérieures dépassant les 30°C, nuits perturbées, recours croissant à des climatiseurs énergivores... Pourtant, les solutions permettant de limiter durablement les surchauffes estivales sont connues, éprouvées et disponibles.

Des avancées mais un bilan encore insuffisant

Hier soir, la ministre de la transition écologique Monique Barbut et le ministre de la ville et du logement Vincent Jeanbrun ont présenté plusieurs mesures qui témoignent d'une prise de conscience de l'enjeu d'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs :

- Une réduction de la TVA pour les pompes à chaleur air-air** (climatisation réversible), un signal positif pour les ménages les plus exposés aux épisodes de chaleur ;
- Une révision des seuils de confort d'été** dans la RE2020 pour les bâtiments neufs,
- La réalisation d'un état des lieux** des fenêtres non protégées dans le parc HLM afin de mieux quantifier les besoins d'adaptation du parc social ;
- Une simplification des démarches d'installation de volets et stores en copropriété.**

Ces annonces traduisent une reconnaissance progressive du confort d'été comme enjeu majeur de la politique du logement. Toutefois, elles ne répondent encore que partiellement aux défis posés par l'accélération du changement climatique. Pourquoi ?

D'une part, elles concernent principalement le logement neuf ou des évolutions réglementaires ciblées, alors que près de [38 millions de logements existants](#) devront être adaptés dans les prochaines décennies.

D'autre part, les protections solaires extérieures, pourtant parmi les solutions les plus accessibles, les plus efficaces et les plus rapidement mobilisables pour prévenir les surchauffes, ne bénéficient toujours pas d'un soutien à la hauteur des enjeux. Certaines d'entre elles restent notamment exclues du taux réduit de TVA à 5,5 %.

Enfin, les contraintes patrimoniales continuent de freiner de nombreux projets d'installation de protections solaires et les travaux engagés sur l'amélioration de l'indicateur confort d'été du DPE n'ont toujours pas abouti.

Des leviers d'action identifiés

Pourtant, les solutions sont connues et les propositions sont sur la table depuis des années.

- Intégrer les équipements de confort d'été** dans MaPrimeRénov' par geste ;
- Élargir la TVA à 5,5 %** à tous les types de volets et stores ;
- Rendre obligatoire l'étude du confort d'été** dans les projets de rénovation performante ;
- Améliorer l'indicateur confort d'été du DPE** et l'afficher dans les annonces immobilières ;
- Intégrer le confort d'été dans les plans pluriannuels de travaux** et les diagnostics techniques obligatoires ;
- Assouplir les règles de protection du patrimoine** pour faciliter l'installation de protections solaires.

Un enjeu sanitaire et social majeur

Le réchauffement climatique transforme notre rapport au logement. L'enjeu n'est pas seulement énergétique, il est sanitaire, social et territorial. Les ménages modestes, les personnes âgées, les habitants des logements mal isolés ou situés en zone urbaine dense sont en première ligne face aux épisodes de chaleur extrême.

« La lutte contre la chaleur ne peut plus se limiter à la production de froid. Que ce soit dans les locaux professionnels ou dans les logements, il faut agir à la source, en limitant l'entrée de la chaleur dans le bâti grâce à des solutions passives, efficaces et immédiatement mobilisables. Les professionnels sont prêts. Les solutions existent. Il appartient désormais aux pouvoirs publics de créer les conditions de leur déploiement à grande échelle. », souligne **Hervé Lamy, Délégué général du Groupement Actibaie.**

Ce premier bilan confirme une réalité : le véritable retard n'est plus technologique ni industriel. Il est désormais réglementaire et politique. Face à l'accélération du changement climatique, le confort d'été ne peut plus demeurer le parent pauvre des politiques de rénovation.

À propos du Groupement Actibaie : Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le Groupement Actibaie est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe 3 000 adhérents, à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs et compte adhérents, soit 28 000 salariés pour 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente ainsi 80 % des produits industriels mis sur le marché dans le secteur. Les priorités de développement du Groupement Actibaie se centrent sur : la sécurité, l'accessibilité, la maintenance, les économies d'énergie, la normalisation et la formation.

www.groupement-actibaie.org